
Attention, la reconnaissance de la qualité d'héritier ne constitue pas une **acceptation de la succession**. Après la signature de l'acte de notoriété, les héritiers doivent décider soit d'accepter purement et simplement ou d'accepter à concurrence de l'actif net, soit de refuser expressément à la succession.

Une copie de cet acte permet aux héritiers d'accomplir diverses démarches.

Par exemple :

- le déblocage des liquidités sur les comptes bancaires du défunt,
- le changement de carte grise pour le véhicule du défunt.

Combien coûte un acte de notoriété ?

Le coût d'un acte de notoriété constatant la dévolution successorale comprend les émoluments du notaire, les frais d'enregistrement, les formalités et le coût des copies. Son total est d'environ 250 € en ce compris les émoluments du notaire qui s'élèvent actuellement à 57,69 € Hors Taxe, soit 69,228 € Toutes Taxes Comprises.

L'acte de notoriété est dispensé de la formalité d'enregistrement mais il faut régler un droit sur état de 25 €.

Au titre des formalités qui engendrent des frais supportés par les héritiers, on compte :

- l'obtention des pièces d'état civil concernant le défunt et les héritiers,
- l'interrogation du fichier central des dispositions de dernières volontés,
- la mention de l'acte de notoriété en marge de l'acte de décès de la personne concernée ,
- la préparation de copies destinées aux héritiers.